

Directives de sélection pour le biathlon

pour la participation aux Championnats du monde jeunesse et juniors IBU 2024 à Otepää (EST) du 21 février au 2 mars 2024 ainsi qu'aux Championnats d'Europe juniors Open IBU 2024 à Jakuszyce (POL) du 5 au 11 février 2024

1. Nombre de participants/quotas

Championnats du monde jeunesse et juniors (CMJJ)

Conformément au règlement de l'IBU, le nombre maximal de participants est défini comme suit :

- ▷ Cinq athlètes féminines et cinq athlètes masculins dans les catégories Jeunesse femmes et Jeunesse hommes (années de naissance 2005 à 2008)
- ▷ Cinq athlètes féminines et cinq athlètes masculins dans les catégories Juniors femmes et Juniors hommes (années de naissance 2002 à 2004)
- ▷ Par épreuve, un maximum de quatre compétitrices et quatre compétiteurs peuvent prendre le départ, plus les tenantes et tenants du titre de l'édition précédente des Championnats du monde jeunesse et juniors en sprint, individuel et poursuite, pour autant qu'elles et ils soient encore dans la même catégorie.

Championnats d'Europe Open juniors

Conformément au règlement de l'IBU, le nombre maximal de participants est défini comme suit :

- ▷ Sept athlètes féminines (années de naissance 2002 à 2004)
- ▷ Sept athlètes masculins (années de naissance 2002 à 2004)
- ▷ Par épreuve, un maximum de six compétitrices et six compétiteurs peuvent prendre le départ, plus les tenantes et tenants du titre de l'édition précédente des Championnats d'Europe Open en sprint, individuel, poursuite et départ en ligne.

2. Sélections

2.1. Dispositions générales

La décision finale concernant la sélection relève du ressort exclusif de la Commission de sélection. Les sélections sont basées en priorité sur les résultats ; en complément, la courbe de forme de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur, ainsi que l'âge et l'état de santé de l'athlète sont pris en compte.

Si la planification des compétitions devait être adaptée en cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des critères de sélection.

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

GOLD PARTNER

Audi

MEDIA PARTNER

SRG SSR

EQUIPMENT PARTNER

SANTOPOL

DESCENTE

odlo

2.2. Compétitions de sélection

Font partie des compétitions de sélection l'ensemble des épreuves de Coupe du monde, de Coupe IBU juniors, de la Coupe des Alpes et de la Coupe suisse ayant lieu entre novembre 2023 et le 21 janvier 2024, respectivement le 4 février 2024.

La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas prendre en compte les résultats si elle les juge non représentatifs sur la base du tableau des participants.

2.3. Critères de sélection

Le fait de remplir les critères de sélection n'entraîne pas une sélection automatique pour les CMJJ ou les CEJ 2024.

Légende

CdM	Coupe du monde IBU
IC	Coupe IBU
CEJ	Championnats d'Europe ouverts juniors IBU
JC	Coupe IBU juniors
JOJ	Jeux Olympique de la Jeunesse
AC	Coupe des Alpes OPA
SC	Coupe suisse

CMJJ jeunesse

JC	2 x résultat avec retard de moins de 8% sur la moyenne du top 3	ou
AC	3 x résultat avec retard de moins de 6% sur la moyenne du top 3	

CMJJ juniors

CEJ	2 x résultat avec retard de moins de 8% sur la moyenne du top 3	ou
AC	3 x résultat avec retard de moins de 6% sur la moyenne du top 3	

Pour être sélectionnés aux CMJJ, les athlètes doivent avoir un niveau de performance correspondant à un classement dans le top 30 aux CMJJ

Grâce aux catégories juniors étendues, les meilleurs athlètes des catégories juniors peuvent déjà prendre le départ en Coupe du monde ou en Coupe IBU. Dans ce cas, ces athlètes peuvent être sélectionnés pour les Championnats du monde juniors par décision de l'entraîneur. Une évaluation du potentiel à long terme est alors prise en compte comme base de sélection.

CEJ

JC	2 x résultat avec retard de moins de 8% sur la moyenne du top 3	ou
AC	3 x résultat avec retard de moins de 6% sur la moyenne du top 3	

Les athlètes de la catégorie jeunesse en lice aux JOJ ne sont sélectionnés que dans des cas exceptionnels pour les CEJ.

2.4. Commission de sélection

La décision de sélection est prise par la Commission de sélection, composée des personnes suivantes :

- ▷ Directrice Ski Nordique
- ▷ Chef Biathlon
- ▷ Chef de la relève Biathlon

La ou le médecin compétent du service médico-sportif peut être consulté/e.

Il n'existe aucune possibilité de recours.

2.5. Date de sélection

- ▷ CMJJ: Lundi 5 février 2024
- ▷ CEJ: Lundi 22 janvier 2024

3. Publication des sélections

La décision finale relative aux sélections est communiquée comme suit :

- ▷ À l'interne de la Fédération (athlètes, staff, Direction, Présidium, Ski Pool, entreprises Pool, associations régionales) par la Directrice Ski Nordique
- ▷ À l'externe (médias) par le Responsable Communication.

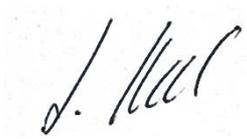
Worblaufen, octobre 2023

Swiss-Ski



Guri Knotten

Directrice Ski Nordique



Lukas Keel

Chef Biathlon